

Le Contrat Enfance Jeunesse



Asnières est co-signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'un contrat enfance, contrat de co-financement pour la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale en faveur de l'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que d'un contrat temps libre pour les plus de 6 ans. L'objectif de ces contrats est l'amélioration des différentes formules d'accueil.

Infos pratiques

Le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et une collectivité territoriale, un regroupement de communes, une entreprise y compris une administration de l'État. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.